

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Portant Reclassement dans l'Ordre du
Mérite du Bénin de Monsieur KARIMOU
Yékini, précédemment membre de l'Ordre
du Mérite du Bénin de la République du
DAHOMEY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 71-174 du 22 Septembre 1971 portant nomination et promotion à titre militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU la Demande de reclassement dans l'Ordre du Mérite du Bénin de Monsieur KARIMOU Yékini en date du 16 Janvier 2001 ;

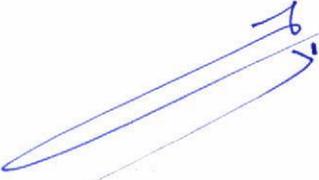
DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions de l'article 64 alinéa 2 de la Loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin, Monsieur KARIMOU Yêkini, précédemment promu au grade de Commandeur de l'Ordre du Mérite du Bénin de la République du Dahomey est reclassé dans l'Ordre du Mérite du Bénin de la République du Bénin à concordance de grade.

Article 2 : le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 Mai 2001

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 18 – GCONB 15
 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-
 DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.